
Informations pratiques à l'attention des résidents

La Fondation Maison du Maroc dispose de deux types de logements : des chambres de 11 à 15 m² et des studios de 18-20m² et 33m².

Tous les logements de la Maison du Maroc sont équipés du mobilier nécessaire aux besoins quotidiens des résidents :

- ✚ Literie complète
(Draps, couvertures, oreillers, le linge de toilette n'est pas fourni)
- ✚ Sanitaires privatifs complets (lavabo, douche et WC)
- ✚ Bureau de travail avec chaises
- ✚ Armoires murales de rangement et étagères
- ✚ Réfrigérateur
- ✚ Accès au réseau Internet et wifi (câble RJ45 non fourni)
- ✚ Poste téléphonique avec numéro personnel et appels entrants uniquement.

Les studios disposent en outre d'une kitchenette privative.

Le personnel de ménage procède chaque jour (du lundi au vendredi) à l'aération des chambres et vide les poubelles. Le ménage est assuré une fois par semaine et les draps sont changés tous les quinze jours.

Pour les besoins des résidents, des cuisines collectives sont mises à disposition du 1^{er} au 5^{ème} étage. Elles sont équipées de casiers individuels, de plaques de cuisson, de four micro-ondes et de four. Les ustensiles de cuisine ne sont pas fournis.

Des locaux communs sont mis à la disposition des résidents :

- ✚ Bibliothèque équipée d'ordinateurs, d'une imprimante et d'un photocopieur
- ✚ Salle de travail et de réunion
- ✚ Salle de jeux, avec un espace télévision
- ✚ Laverie équipée de 3 machines à laver, 3 sèche-linges et de tables de repassage

Le Règlement Particulier de la Maison précise les règles à observer par les résidents.

Tarif des redevances

(Par mois et par résident, du 1^{er} au dernier jour du mois calendaire
pour un séjour supérieur à 4 mois)

| Logement | Petite Chambre lit individuel | Chambre Standard lit individuel | Grande Chambre lit individuel | Studio Standard lit double | Grand Studio lit double |
|-----------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Redevance | 415,00 | 465,00 | 490,00 | 630,00 | 730,00 |

- ✚ L'admission n'est effective qu'après le versement de la redevance pour le premier mois de séjour et du dépôt garantie, équivalent à la redevance mensuelle plus 10€ pour le dépôt de garantie de la carte d'accès au logement.
- ✚ Le remboursement du dépôt de garantie est effectué à la fin de séjour après l'état des lieux de sortie dans un délai maximal de 6 semaines (Cf. Règlement Particulier)
- ✚ La redevance mensuelle doit être payée avant le 5 du mois en cours.
- ✚ Toute quinzaine commencée est due (du 1er au 15 et du 16 à la fin du mois).
- ✚ Lit supplémentaire : **10€**/jour (à demander 3 jours ouvrables au moins avant l'arrivée de l'invité)
- ✚ Perte ou détérioration du badge d'accès : **10€**
- ✚ Ouverture de porte (Carte oubliée) : **5€**
- ✚ Perte de la clef de la boîte aux lettres ou casier cuisine **8€** par clef

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Souad ZAYED
Responsable des Admissions de la Fondation Maison du Maroc
Tél : 01 58 10 33 04
Email : souad.zayed@maisondumaroc.net